

République française
 Département de la
 Haute-Savoie
 Arrondissement de
 Thonon- Les- Bains
 Commune de
CERVENS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CERVEN

SEANCE ORDINAIRE DU 11 FEVRIER 2025 à 19H30

Convocation
 du 06/02/2025

**Nombre de
 conseillers :**

En exercice : - 13
 Quorum : ---- 07
Présents : --- 10
 Absents : ---- 03
 Pouvoirs : ---- 02
 Votants : ----- 12

VOTE

Pour : ----- 12
 Contre : ----- 00
 Abstentions : -- 00

L'an deux mille vingt-cinq le onze février à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVEN dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Étaient présents : CALLENDRIER Michèle/ CHATEAU Baptiste/ DECOMBARD Coralie / FAVRAT Florent/ LEYDIER Serge / NOEL Ruta/ MASSON Thibault/ PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

Absents : KELLER Sophie / SANDRAL Linda / CHATEL Christophe.

Procurat(s) : Sophie KELLER a donné procurat

Secrétaire de séance : DECOMBARD Coralie

OBJET : Promesse de vente avec FONCIER CONSEIL NEXITY - parcelles ZE 79 et 80 (en partie) à Pessinges.

Foncier

**Délibération
 N°2025-02**

**Délibération Certifiée
 exécutoire,**

Télétransmise
 Le : 14/02/2025

Reçue en Préfecture
 Le : 14/02/2025

Mise en ligne sur le site
 de la commune
 Le : 14/02/2025

Gil THOMAS, Maire




Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet proposé par la société FONCIER CONSEIL NEXITY pour une opération d'aménagement de type lotissement sur une partie des parcelles cadastrées ZE 79 et 80 à Pessinges appartenant actuellement à la commune de Cervens.

Les parties se sont accordées sur un prix de vente du tènement foncier pour un montant de 616 000 €

A la requête de la commune de Cervens, l'office notarial HILLARD-MANZI à Thonon-les-Bains est en charge d'établir la promesse de vente.

Le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les actes à intervenir dans le cadre de cette vente.
 LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu cet exposé, après avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE

- **DE CONCLURE LA VENTE** des propriétés mentionnées ci-dessus avec la société FONCIER CONSEIL NEXITY sis 19 rue de Vienne à Paris pour permettre la réalisation d'un projet immobilier.
- **D'ACTER** le prix de vente à 616 000 euros pour une contenance d'environ 3080 m2 et de prévoir les crédits nécessaires au budget.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la promesse de vente et les actes de vente correspondants auprès de l'office Notarial HILLARD-MANZI à Thonon-les-Bains
- **D'AUTORISER** le Maire à régler les frais de Notaires afférents à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS




La secrétaire
Coralie DECOMBARD

